

Charte de bonnes pratiques de partenariat dans IPORA

VERSION 2022 12 02

Le réseau IPORA associe des chercheurs et des acteurs de la société civile de différents pays et différents environnements professionnels. Ses membres sont conscients de la richesse de cette diversité, mais aussi des défis que représente la création d'un réseau de recherche internationale interdisciplinaire, à une époque où la mondialisation est en crise climatique, environnementale, économique et énergétique.

Ces crises conduisent à être plus que jamais exigeants sur les pratiques de partenariats.

Les membres d'IPORA s'engagent donc à :

- Appliquer les standards éthiques les plus élevés dans la conduite de leurs recherches ;
- Tenir compte de la disparité des règles et des procédures des partenaires ;
- Discuter rapidement de tout désaccord potentiel, et encourager les solutions constructives ;
- Promouvoir la confiance par l'exemple, en montrant que les leaders stratégiques font preuves d'un comportement aux standards élevés ;
- Partager la gouvernance du réseau, en garantissant la transparence et l'indépendance des choix scientifiques par rapport aux financeurs.
- Réaliser l'analyse des situations et le choix des questions de recherche avec des acteurs de terrain et des représentants crédibles des populations concernées.
- Équilibrer la répartition des crédits de recherche et des bourses.
- Garantir la justice dans les règles d'autorat et la visibilité de l'apport de chacun à l'efficacité du réseau ;
- Faire appel chaque fois que possible aux compétences présentes dans le pays concerné, ou à défaut, dans un pays proche ;
- Limiter drastiquement et équitablement le recours à des déplacements en avion ;
- Développer des outils et procédures de travail en équipe à distance pour construire et maintenir des liens interpersonnels forts malgré la distance ;
- Analyser lucidement les stratégies géopolitiques asymétriques des pays auxquels ils appartiennent.

Une analyse de l'application des Pratiques de Partenariat sera présentée et débattue tous les ans lors de la tenue de l'Assemblée Générale. Les conclusions et recommandations issues de ce débat seront rendues publiques.